



BULLETIN MUNICIPAL 2020

Chères villageoises, Chers villageois,

L'année 2020 que nous venons de traverser restera, je pense, dans nos mémoires tant nos modes de vie ont été bouleversés d'un point de vue sociétal et professionnel. L'ensemble du Conseil Municipal se joint à moi pour exprimer toute notre compassion aux familles ayant été touchées, de près ou de loin, par cette crise sanitaire sans précédent, et tout spécialement pour les résidents et leurs familles ainsi que pour le personnel de Pausa Lekua durement touchés ce printemps.

Espérons que nous puissions collectivement sortir de cette crise afin que la vie du village reprenne son cours normal avec les animations culturelles, festives et sportives qui jalonnent l'année.

Concernant les affaires communales, après une fin d'année dédiée à maintenir les différents services publics, le conseil municipal a pu engager plusieurs réflexions sur les projets que nous souhaitons vous proposer pour les prochaines années.

Comme évoqué dans notre programme, nous envisageons d'engager une réflexion globale sur l'aménagement de notre centre bourg, de manière à intégrer le futur développement urbain, les équipements publics, la sécurisation et la valorisation de la traversée du village. Nous nous sommes rapprochés des services de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) et du Département, qui nous accompagnent dans cette démarche. La volonté étant de pouvoir vous présenter différents scénarii d'aménagements lors de réunions publiques qui se voudront participatives.

Très récemment, d'importants travaux ont démarré pour remplacer la conduite d'eau potable sur la départementale 251 du lotissement Ibarra à Pausa Lekua, étape nécessaire pour permettre les futurs aménagements du centre bourg. Des dispositions pour limiter les perturbations en terme de circulation seront prises tout au long des travaux.

Concernant la collecte des déchets, l'année 2021 va permettre d'étudier le futur positionnement des colonnes à déchets pour une mise en service opérationnelle au printemps 2022. Une réunion publique sera organisée afin de présenter les enjeux et les modalités d'applications de cette réforme des collectes.

Pour conclure, je vous informe que le nouveau site de la commune est désormais accessible : <https://isturitz.fr/>

Je tiens tout particulièrement à remercier l'ensemble des conseillers pour leurs disponibilités, les personnes ayant participé à la rédaction de ce bulletin ainsi que les représentants des associations de notre village.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Frédéric CAMOU

Les membres du Conseil Municipal

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE ANNÉE 2020**Excédent global : + 324 285.90 €****Fonctionnement**

Dépenses	426 601.89 €
- Charges à caractère général	103 647.99
- Charges de personnel	207 837.69
- Autres charges de gestion courante	99 153.60
- Charges financières	12 189.61
- Charges exceptionnelles	1 975.00
- Amortissements	1 798.00
Recettes	540 899.30 €
- Produits services	140 454.02
- Produits des taxes (dont impôts locaux*)	171 902.05
- Dotation Etat	107 620.32
- Revenus immeubles	98 900.00
- Revenus locations terres agricoles	1 245.14
- Produits financiers	6.60
- Produits exceptionnels	289.06
- Atténuation charges	20 482.11

Investissement

Dépenses	451 234.53 €
▪ Voirie communale	30 277.07
▪ Acquisition de matériel	1 010.60
▪ Construction logements collectifs	343 199.17
▪ Bâtiments communaux + aménagements terrains	10 099.10
▪ Adressage	12 273.07
▪ Parking église	16 685.54
▪ Site internet	324.00
▪ Opérations financières	18 699.31
▪ Intérêts d'emprunt	18 666.67
Recettes	194 717.31 €
▪ Remboursement TVA	10 221.00
▪ TLE (Taxe Locale Equipement)	3 917.83
▪ Subventions : voirie - accessibilité – aménagements terrains	40 479.39
▪ Emprunt	130 000.00
▪ Opérations financières	8 301.09
▪ Amortissements	1 798.00

Résultat global : + 182 066.09 €***TAUX D'IMPOSITION 2020 (Impôts locaux)**

Taxes	Taux 2019	Taux 2020	Base 2020	Produits 2020
Taxe Habitation	10,66 %	10,66 %	498 900	53 183
Taxe foncière sur propriétés bâties	8,15 %	8,15 %	318 000	25 917
Taxe foncière sur propriétés non bâties	39,39 %	39,39 %	29 500	11 620
Total				90 720

IMPOTS 2021 : CE QUI VA CHANGER POUR MA COMMUNE ?

Le principe de la réforme

La réforme de la taxe d'habitation est en cours. Désormais, la taxe se décompose en deux :

- La taxe d'habitation sur les résidences principales
- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires*

La taxe d'habitation sur les résidences principales a déjà disparu pour près de 80 % de la population.

A partir de cette année (et jusqu'à sa disparition totale), les impôts acquittés par les 20 % restant sont perçus par l'Etat.

Comment est compensée cette perte de ressource pour la commune ?

En remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il a été décidé d'attribuer à la commune la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue jusqu'alors par le Département au taux de 13.47 %.

Cette réforme va-t-elle générer une hausse de ma fiscalité ?

Non. Jusqu'en 2020, votre avis d'imposition comportait notamment une colonne « commune » au taux de 8.15 % et une colonne « département » au taux de 13.47 %.

La réforme a simplement pour effet de fusionner les deux colonnes. Pour 2021, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La fusion des colonnes fera apparaître le taux de 21.62 % (8.15 + 13.47).

Le montant de mon impôt après la réforme sera donc le même qu'avant la réforme.

***Nota :** Jusqu'en 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est figé (10.66 % sur une base de 148 371, soit un total de 15 816 €).

Le conseil municipal n'a donc pas de pouvoir de décision en la matière.

IMPOTS 2021 : CE QUI VA CHANGER AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE ?

Lors du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 10 avril 2021, les conseillers communautaires ont adopté à la majorité (129 pour, 24 contre, 39 abstentions) la proposition :

- de reconduire notamment le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 3.87 %
- d'établir le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 2.79 %

Taxes	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur propriétés bâties	0.29 %	2.79 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	3.87 %	3.87 %

Ces taux se retrouvent sur l'avis d'imposition dans la colonne « intercommunalité ».

Lors de ce conseil communautaire du 10 avril 2021, les conseillers communautaires ont également adopté à la majorité (158 pour, 9 contre, 22 abstentions), la fixation du produit de la taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à hauteur de 5 millions d'euros pour l'année 2021.

Ce produit sera réparti dans la colonne « GEMAPI » de l'avis d'imposition.

Enfin, toujours lors de ce conseil communautaire du 10 avril 2021, les conseillers communautaires ont adopté à la majorité (181 pour, 3 contre, 6 abstentions), de maintenir le taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) en 2021 à 10.10 %. Ce taux se retrouve sur l'avis d'imposition dans la colonne dédiée.

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

- BELLOCQ Elena née le 10 Mai 2020
- GRACIET Rose, Ilara née le 16 Juin 2020

DECES :

- FERNANDEZ DOMINGUEZ Juliana Maturina, décédée le 11 janvier 2020, Pausa Lekua
- HARISTOY Henriette, décédée le 13 janvier 2020, Pausa Lekua
- DOYHAMBOURE Léocadie, décédée le 1er février 2020, Pausa Lekua
- LARRE André, décédé le 18 février 2020, Pausa Lekua
- IRAÇABAL Jean, décédé le 02 Mars 2020, Pausa Lekua
- CAILLABA Saint-Martin, décédé le 14 Avril 2020, Pausa Lekua
- HIRIART Pierrette Micheline, décédée le 02 Mai 2020, Pausa Lekua
- ELSO Marie, décédée le 05 Mai 2020, Pausa Lekua
- OSPITAL Simone, décédée le 06 Mai 2020, Pausa Lekua
- LASSARTE Jean, décédé le 30 Mai 2020, Pausa Lekua
- ETCHART Pierre, décédé le 19 Juin 2020, Maison Xurtxurieta
- TOCOUA Jean-Louis, décédé le 03 Aout 2020, Pausa Lekua
- GARRA Marie-Jeanne, décédée le 26 Aout 2020, Pausa Lekua
- GARAT Marie-Andrée, épouse CHARRITTON, décédée le 14 Septembre 2020, Maison Mendilahatsua
- SARHY Catherine, décédée le 19 Octobre 2020, Pausa Lekua
- LARRE Madeleine, décédée le 23 Octobre 2020, Pausa Lekua
- ETCHEBASTER Madeleine, épouse CAZENAVE, décédée le 27 Octobre 2020, Maison Xarlestegia
- HIRIGOYEN Jean-Baptiste, Francois décédé le 17 Décembre 2020, Pausa Lekua
- DARRIGADE Marie-Jeanne, épouse ARHANCET, décédée le 21 Décembre 2020, Maison Larzabalia
- SOUBELET Dominique, décédé le 26 Décembre 2020, Pausa Lekua

MARIAGE :

FEVRE Valèry, André, Albert et PALMISANO Catherine, Marie-Jeanne, le 24 Octobre 2020, Maison Sabarotzia

CERTIFICAT D'URBANISME
PERMIS DE CONSTRUIRE - PERMIS D'AMÉNAGER

Permis de construire :

- Commune d'Isturits : Ajout d'une fenêtre de toit et de panneaux photovoltaïques.
- TINU Doina : Transfert du lot n°2 de 334,59 m²

Certificat d'urbanisme :

- LARRANDABURU François : Projet de vente de terrain pour une future construction.
- SELARL GEODENAK : Détachement d'un lot de terrain à bâtir.

Déclaration préalable :

- PIERROT Thomas : Transformation d'un garage en pièce de vie + modification façade.
- DARCHE Pierre : Création d'une piscine
- CHARRITON Pierre : Modification façade + pose panneaux photovoltaïques.
- SFR : Installation d'antenne de téléphonie SFR
- CARCELLER José : Pose abris de jardin sur terrasse béton.
- LAVOINE Didier et Joelle : Modification façade + clôture.
- EDF ENR : Installation d'un générateur photovoltaïque.
- BIDART Sandrine : Création d'une piscine enterrée et d'un abri comprenant une douche et un wc.
- CHRISTY Jean-François : Installation de panneaux photovoltaïques.
- PERREIRA Coralie : Clôture et portail.
- Office 64 de l'Habitat : Remplacement des garde-corps ; pose d'une porte automatique en rez-de-jardin ; aménagement de deux terrasses au rez-de-jardin et au rez-de-chaussée.



SUBVENTIONS 2020

Associations	
ADELFA 64	100
Arberoa Ikastola	7360
Arberoa Ikastola Régularisation 2019	2250
Association pour l'Enseignement aux enfants malades	200
Ezkia Ikastola	1280
Hemen Elkartea	100
Herria Journal	100
Institut Bergonie	200
Integrazio Batzordea	400
Kanaldude	100
Lurzaindia	100
Irulegiko Irratia	200
Recherche Contre Le Cancer	100
Associations du Village	
Abarratia	350
ACCA Goratik Régularisation 2018	250
ACCA Goratik	250
Artetxea	250
Associations Parents D'Élèves	
Arberoa Ikastola Aintzina (9 élèves) Régularisation 2019	180
Arberoa Ikastola Aintzina (23 élèves)	460
Lycée Bernat Etxepare (5 élèves)	100
Elhuyar (14 élèves)	280
Ezkia Ikastola (4 élèves)	80
Jean Verdun (4 élèves)	80
Ursuya (4 élèves)	80
Xalbador Kolegioa (13 élèves)	260

TOTAL Versé : 15 110 €

PROGRAMME TRAVAUX 2020

Adressage : Fourniture et pose de panneaux de rue.

Equipement : Réseaux chemin Zepuru.

Travaux de fauchage : Sur l'ensemble des chemins communaux ou ruraux.

TOTAL TTC : 34 586.13 €

VOIRIE COMMUNALE

Chemin Borde Arlandea : Grave pré criblée 0/40, arasement, réglage d'accotements, curage des fossés existants et enduit tricouche.

Chemin Oihamburuko Borda : Grave pré criblée 0/40, arasement, réglage d'accotements, curage des fossés existants.

Chemin Oihamburia vers Xapital Borda : Grave pré criblée 0/40, arasement, réglage d'accotements.

Chemin Garakoetxea : Reprise de chaussée sur ancienne tranchée.

Chemin lotissement Ibarra : Ancrage de rives, décroûtage, grave précriblée 0/40, couche d'imprégnation gravillonnée et couche de roulement gravillonnée.

Chemin de la carrière " Voie communale N°5": Pose de tuyaux de 300 précriblée 0/40 compacté.

Chemin rural bergerie Bidart: Pose de bloc d'enrochement, remblaiement cailloux 40/150 et finition en précriblée 0/40.

Logements communaux : Pose de bordure, apport terre végétale et raccord d'enrobé.

TOTAL TTC : 30 277,07 €



ACCUEIL DE LOISIRS ARBEROAN ALAIKI

Année 2020

Arberoan Alaiki est né d'une volonté politique des communes d'**Ayherre**, d'**Isturits**, de **Saint-Esteben** et de **Saint Martin D'Arbérœue**. C'est un lieu d'accueil proposant des activités éducatives, culturelles, sportives et artistiques durant les mercredis et toutes les vacances scolaires (hors vacances de Noël).

L'accueil de loisirs est situé dans les locaux de l'école publique « Le Petit Prince ». L'équipe pratique la langue basque et le français dans tous les moments de la vie quotidienne des enfants, c'est un accueil bilingue où sont accueillis les enfants scolarisés de 2 à 13 ans dès 7h30.

Les objectifs éducatifs de l'accueil sont ancrés dans les valeurs de laïcité, égalité, démocratie participative et solidarité.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID-19 entraînant la fermeture de l'accueil de loisirs à partir de mars.

L'assouplissement du protocole sanitaire (tout en étant très strict) a permis la réouverture de l'accueil de loisirs pour les vacances d'été.

Depuis, le centre est ouvert de 7h30 à 18h (au lieu de 18h30) pour tenir compte du protocole de désinfection.

Concernant les mercredis, 57 familles ont bénéficié du service, soit 67 enfants au total.

Un fonctionnement en demi-journée est proposé aux familles, avec l'activité pelote menée par un intervenant extérieur le matin pour les mois de janvier et février.

De septembre à décembre, l'équipe d'animation leur a proposé plusieurs ateliers sur différentes thématiques.

- L'équipe est composée : D'une directrice (BAFD) : Carmen CARCELLER et de trois animatrices (BAFA) : Audrey IPUY, Aurélie BISCAYCHIPY et de Elorri LANDABURU.

Pour l'ensemble des petites vacances, 55 familles se sont inscrites, soit 79 enfants au total avec des projets d'animation en lien avec le thème du carnaval et le monde d'halloween. Diverses activités ont été proposées : ateliers culinaires, créatifs et manuels ; jeux sportifs et d'animation ; grands jeux.

- L'équipe est composée : D'une directrice (diplômée BAFA) : Carmen CARCELLER.
D'animatrices (BAFA) : Audrey, Aurélie, Elorri, Karine HILDÉRAL, Uxue ELOSEGUI-MARTINON, Itxaro DUNATE, Béatrice GARRA, Manon MESPLES ainsi que de Laura PENALVA et Lore MENDILHATXOU (non diplômées).

Durant la période de l'été 2020, l'accueil de loisirs Arberoan Alaiki a accueilli 61 familles, soit 85 enfants.

Aucune sortie n'a pu être programmée vis-à-vis du contexte sanitaire ; cependant les animatrices ont fait voyager les enfants à travers différents pays (France, Italie, Sénégal, Chine, Brésil, Pays Basque), en leurs faisant découvrir leurs traditions et leurs cultures par le biais d'activités variées.

- L'équipe est composée : D'une directrice (diplômée BAFA) : Carmen CARCELLER.
D'animatrices (BAFA) : Elorri, Uxue, Béatrice, Itxaro.D, Itxaro ELOSEGI MARTINON et Michèle NARP ; ainsi que de quatre stagiaires : Lore, Laura, Elisa BARNETCHE et Lucie APHECETCHE.

Nombre d'enfants par communes :

	Mercredis	Vacances Hiver	Vacances Toussaint	Été
Ayherre	22	22	24	31
Isturits	27	31	23	33
Saint-Esteben	8	3	10	8
Saint-Martin	6	2	5	8
Extérieure(s)	4	2	2	5

LE RPI BIGABAT

ECOLES PUBLIQUES D'AYHERRE ET D'ISTURITS



Le RPI Biga Bat regroupe les écoles publiques d'Ayherre et d'Isturits.

Son fonctionnement est assuré par un comité syndical composé d'élus de chaque commune, dont les deux maires Frédéric Camou et Arño GASTAMBIDE, et de représentants des parents d'élèves.

Le président est Arño GASTAMBIDE.

L'année scolaire a été marquée par la crise sanitaire liée au COVID causant la fermeture des écoles. Lors de leurs réouvertures en mai, les contraintes sanitaires ont entraîné l'accueil des élèves en nombre restreint.

La volonté des élus des deux communes a été de tout mettre en œuvre pour permettre la prise en charge d'un maximum d'enfants, grâce à la mise en application du dispositif 2S2C (Sport-Santé- Culture-Civisme). Celui-ci permettait de proposer des activités éducatives et ludiques, aux enfants non accueillis par les enseignants durant le temps scolaire. Elles s'inscrivaient dans le prolongement des apprentissages et en complémentarité avec l'enseignement en distanciel.

Vers la mi-juin, l'assouplissement du protocole sanitaire scolaire a permis d'accueillir tous les élèves.

Nous remercions les agents et les ATSEMS pour leur disponibilité et leur souplesse.

Le RPI, pour l'année scolaire 2020-2021, comptait 84 élèves répartis comme suit :

- **Ecole d'Isturits** (TPS au CP) : 52 élèves bilingues, 1 enseignant en français, 1 enseignant en basque et 3 ATSEMS bilingues
- **Ecole d'Ayherre** (CE1 au CM2) : 32 élèves bilingues, 1 enseignant en français, 1 enseignant en basque.

En bilingue, l'enseignement est à parité horaire : 12h en français et 12h en basque.

Une garderie, en place dans chaque école, accueille les enfants à partir de 7h30 ; le soir, elle fonctionne jusqu'à 18h afin de tenir compte du protocole de désinfection.

Une navette gratuite assure le transport des enfants d'école à école dans des conditions de sécurité optimales avec la présence d'un accompagnateur à chaque trajet.

La cantine fonctionne dans chaque village, un personnel qualifié assure l'encadrement des élèves durant le temps du repas et la pause méridienne.

Le RPI est classé en territoire prioritaire et en zone montagne, il peut donc accueillir les enfants dès l'âge de deux ans.

Le mercredi, le centre de loisirs Arberoan Alaiki assure la journée en périscolaire avec un accueil possible en demi-journée.



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Définition :

Le CCAS gère les affaires sociales de la commune. Il dispose d'un budget autonome. Le maire en est le président de plein droit.

Le conseil d'administration se compose de 9 membres dont :

- **5 élus titulaires** : Frédéric CAMOU, Virginie LEGARTO, Nickie LE LOREC, Monique LOHIAGUE, Karine MALE DIT CAZOT.
- **1 élue suppléante** : Myriam GOURGUES
- **4 représentants d'associations** : familiales, de personnes âgées et d'handicapés ou œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions : Bernadette ASCERY, Claude CANDIARD, Marie-Pierre CASEMAJOR, Marie-Josée LACROIX.

Les attributions :

- Obligatoires : compléter les dossiers d'Action Sociale et les transmettre aux services départementaux.
- Facultatives : la réglementation l'autorise à mener « une action générale de prévention et de développement social » (Art. R123-2 du CASF) en accordant des aides après « une analyse des besoins de la population » (Art. R123-1 du CASF).

Modalités d'attribution :

Le CCAS n'a pas la qualification pour juger les besoins en aide exceptionnelle. Il se rapproche du CCAS d'Hasparren pour l'établissement d'un diagnostic lors de besoin.

Les recettes peuvent être : - La subvention versée par la commune
- Des dons ou des legs

Les délibérations :

Le huis-clos des séances se justifie par l'obligation du secret à laquelle sont astreints les administrateurs. Aucune disposition n'impose l'affichage des comptes rendus des réunions du CCAS.

Les comptes 2020 :

Recettes : 4 000,00 € (versement commune)

Dépenses : 1 750,88 € (repas et chocolats offerts par la commune aux retraités)

Montant à reporter dans le budget 2021 : 2 249,12 €

Divers :

- **Covoiturage** : un registre est disponible à la mairie pour les personnes souhaitant covoiturer.
- **Repas du 3ème âge et chocolats** : un repas pour les personnes âgées d'au moins 60 ans est organisé (anniversaire fêté dans l'année du repas) et des chocolats pour les personnes d'au moins 75 ans (anniversaire fêté dans l'année du repas) et n'ayant pas assisté au repas ont été distribués.

INFOS

Tarifs des locations :

Salle pour tous	Isturiztar	Extérieur
- ½ journée	200 €	400 €
- 1 journée	350 €	700 €
- Groupe de moins de 50 personnes	200 €	400 €
Cantine « On Egin »	100 €	200 €

Trinquet : location :

1h sans lumière après 18h : 7 €

1h avec lumière après 18h : 10 €

Le samedi matin et le dimanche jusqu'à 18h00 la journée, l'accès au trinquet est gratuit pour les villageois.

Fonctionnement ouverture trinquet :

1. Veuillez appeler au 06 61 97 67 11 pour obtenir le code d'ouverture de la boîte.
2. Utiliser l'aire de jeux.
3. Avant de quitter les lieux veuillez renseigner le document mis à votre disposition et réaliser le nettoyage comme indiqué dans le protocole sanitaire.
4. Avant de remettre la clé à sa place, vérifier que la porte du trinquet soit bien fermée.
5. Changer le code afin de verrouiller la boîte à clé.

Pour le bon fonctionnement de l'équipement public, il est de la responsabilité de chacun de conserver le trinquet dans le meilleur état possible. A votre arrivée, il vous sera demandé de vérifier le bon état du complexe, car en cas de dégradation, le dernier utilisateur sera tenu responsable des dégâts occasionnés. Pour les enfants mineurs qui utilisent le Trinquet, il en va de la responsabilité des parents quant au respect des différents protocoles.

La salle pour tous :

Elle est mise à disposition à titre gracieux pour les associations du village jusqu'à 3 manifestations dans une année. Au-delà 100 € par événement.

Si la salle est utilisée 2 jours par une personne du village pour fêter son mariage, le tarif de la location sera de 1 jour.

Un contrat de location sera établi dans tous les cas, **un mois avant la manifestation**. Il sera accompagné du règlement intérieur.

Pour toute location, vous devez vous rendre à la mairie pour signer le contrat et le règlement de location et y déposer le chèque de caution.

Au vu du contexte sanitaire en vigueur, les locations de salles sont suspendues et rouvriront à compter du 1^{er} juillet 2021.

Rappel : Le comité des fêtes ainsi que la mairie vous font savoir que les mobiliers (tables + bancs) sont à votre disposition gratuitement. Si vous êtes intéressés par ce service, veuillez contacter la secrétaire de mairie. Un registre de prêt sera à signer lors de chaque emprunt, ainsi qu'au retour auprès d'un élu.

Horaires secrétariat:

Les horaires d'ouverture de la mairie au public sont :

Lundi : 8h00 – 12h30

Mardi : 8h00 – 12h30 et 13h30 / 17h30

Jeudi : 8h00 – 12h30

Vendredi : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 19h00

Bourses communales:

Tous les étudiants inscrits en enseignement supérieur (à partir du niveau Bac) sont priés de se faire connaître auprès de la mairie pour obtenir une bourse communale (pour une première demande se munir d'un RIB + certificat de scolarité) et ce dans les meilleurs délais. Sont également éligibles les étudiants inscrits en classe Prépa concours au prorata de la durée de formation.

A noter : cette bourse sera versée chaque année à partir du mois de mai, aux étudiants inscrits lors de la rentrée précédente.

Recensement Journée Défense et Citoyenneté:

Tout Français doit faire la démarche de se faire recenser, à 16 ans, auprès de sa mairie. C'est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours, examens publics et permis de conduire.

Cimetière :

La commune a créé cinq caveaux. Quatre sont disponibles. Toute personne intéressée peut s'adresser à la Mairie.

Concession cimetière :

Si vous possédez un caveau familial, assurez-vous que vous avez un titre de propriété. Celui-ci sera transmissible à vos descendants. Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à la mairie.

Infos village :

Depuis quelques années, la mairie vous informe des différentes manifestations et/ou évènements qui ont lieu au sein du village ou dans les alentours.

Si vous souhaitez recevoir ces informations par internet, veuillez le faire savoir en envoyant votre adresse mail à : site.isturitz@gmail.com

L'aire de jeux :

Pendant la période scolaire :

L'aire de jeux n'est pas accessible pendant les horaires d'école.

L'aire de jeux est accessible le week-end.

L'aire de jeux est accessible le mercredi à partir de 14h.

L'aire de jeux est accessible les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 17h.

Pendant les vacances scolaires :

Lorsque les locaux sont occupés par le centre de loisirs :

L'aire de jeux est accessible selon le calendrier.

Lorsque l'aire de jeux est occupée l'après-midi par le centre de loisirs, elle est accessible au public à partir de 18h30.

Lorsque l'aire de jeux n'est pas occupée par le centre de loisirs, elle est accessible au public.

A titre exceptionnel, l'aire de jeux peut être interdite au public.

Pour le confort et le respect de tous, il est impératif de laisser cet endroit aussi propre que vous l'avez trouvé. Pour cela, de nombreuses poubelles sont mises à votre disposition.

Antenne relais 4G :

Pour le déploiement des nouveaux services numériques, l'opérateur SFR s'est engagé à mettre en service l'antenne relais multi opérateurs d'Ameztoia d'ici mi-juin 2021, ce qui nous permettra d'avoir une couverture 4G efficace.

Fibre :

En parallèle, l'accès à la fibre 64 est désormais opérationnel sur notre commune. Si vous rencontrez des difficultés pour souscrire à un abonnement en raison de problèmes de réseaux, merci de faire remonter l'information au secrétariat de la mairie, nous nous engageons à faire le lien avec THD64.

Vous pouvez par ce lien vérifier l'éligibilité de votre foyer à la fibre <http://thd64.fr/carte-deligibilite/>

Site internet :

La municipalité vient de se doter d'un site internet.

Vous y retrouverez plusieurs rubriques diverses et variées en Français et en Euskara.

- Présentation du village.
- Démarches administratives.
- Culture et loisirs.
- Actualités.



Commune
D'ISTURITZ



Le site web d'Isturitz est ouvert

Vous pouvez dès à présent y accéder en cliquant sur le lien isturitz.fr



L'équipe municipale a décidé l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde afin de préserver la sécurité des habitants et de protéger au mieux leurs biens et leur environnement.

Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à cette situation de crise. La réalisation du P.C.S. répond par ailleurs à l'obligation réglementaire qui lui est faite.

Ce document dénommé D.I.C.R.I.M. présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches à suivre si une telle situation survient sur la commune.

Consultable sur le site : <https://isturitz.fr/>



Dépôt de pain :

Le conseil municipal a répondu favorablement à la demande de Monsieur et Madame Saumont, boulangers à Ayherre, pour positionner un distributeur de pain sur notre commune.

Nous vous informons que celui-ci est opérationnel devant l'entrée du trinquet, hormis le mercredi jour de fermeture de la boulangerie.



ÉLUS DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE :

Délégué communautaire titulaire :	HARAN Gilles
Déléguée communautaire suppléante :	LEGARTO Virginie
Délégué titulaire Syndicat Mixte du SCOT du Pays-Basque et du Seignanx :	HARAN Gilles
Délégué titulaire Syndicat des mobilités Pays-Basque Adour :	MIMIAGUE Eric
Déléguée titulaire Syndicat du Bas Adour Maritime :	ROCHAIS Manon
Délégué titulaire Comité de direction Office de Tourisme communautaire :	HARAN Gilles
Délégué titulaire Conseil d'exploitation de la régie EAU :	CAMOU Frédéric
Délégué titulaire Conseil d'exploitation de la régie ASSAINISSEMENT :	CAMOU Frédéric
Déléguée suppléante Commission intercommunale pour l'accessibilité :	ETCHEGOYEN Nathalie
Délégué suppléant Commission intercommunale des impôts directs :	HARAN Gilles
Délégués Commission thématique Aménagement du territoire :	HARAN Gilles MIMIAGUE Eric ETCHEGOYEN Nathalie
Déléguées Commission thématique Cohésion sociale :	LEGARTO Virginie LE LOREC Nickie
Délégué Commission thématique Cycle de l'eau :	CAMOU Frédéric
Délégué Commission thématique Déchets :	CAMOU Frédéric
Délégué Commission thématique Montagne :	HARAN Gilles

PRESERVONS NOTRE CADRE DE VIE

DECHETS AU SOL INTERDITS !

Trop d'incivilités sont constatées par les agents du service collecte de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ! Lors de leurs tournées de ramassage, ils sont confrontés à tout un tas de déchets au sol, loin d'être à leur place ! Que ce soit des sacs d'ordures ménagères, de grands cartons bruns de livraison, des déchets verts ou encore des encombrants...

STOP aux incivilités !

Les dépôts de déchets au sol, que ce soit sur des lieux publics ou privés, sont considérés comme des incivilités, même quand ceux-ci sont déposés devant un point de collecte (non-respect du règlement de collecte).

Ces incivilités (dans la nature ou au pied des conteneurs) constituent une infraction. L'utilisateur ayant effectué ce dépôt est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros selon la gravité des faits. De plus, ces dépôts de déchets au sol génèrent des impacts négatifs, multiples et directs, tant sur la qualité de vie des habitants que sur l'environnement et la santé publique par les risques de pollutions engendrés. L'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des abords des points de collecte engendrent des frais supplémentaires pour la Collectivité.

Renforcement du dispositif de lutte contre les dépôts sauvages

Des agents communautaires assermentés procéderont à des verbalisations en complément des services de police dès le début de cette année

La déchèterie : la seule solution pour vos déchets volumineux ou dangereux !

Les effets néfastes sur l'environnement et la santé ne disparaissent pas lorsque le produit devient un déchet ou que l'on souhaite s'en débarrasser sans y réfléchir. Bien au contraire. Pour les rendre inoffensifs, une seule issue : la déchèterie.

Aujourd'hui, les déchèteries disposent des équipements nécessaires pour l'accueil de tous ces produits en fin de vie et offrent de vraies solutions de recyclage et de valorisation dans les filières appropriées.

Pour déposer vos cartons, meubles et électroménagers usagés, déchets verts et autres déchets spéciaux : rendez-vous dans l'une des 26 déchèteries du Pays Basque !

La solution pour réduire vos ordures ménagères ?

- ✓ **Le tri** : Pour alléger vos poubelles pensez à trier vos emballages recyclables, verre, papiers dans les colonnes en libre accès, sans badge, en respectant les consignes de tri.
- ✓ **Le compostage** : Afin de valoriser 30% à 40% des biodéchets qui constituent vos ordures ménagères, vous pouvez disposer d'un composteur.



L'ÉLAGAGE : ON VOUS DIT TOUT !

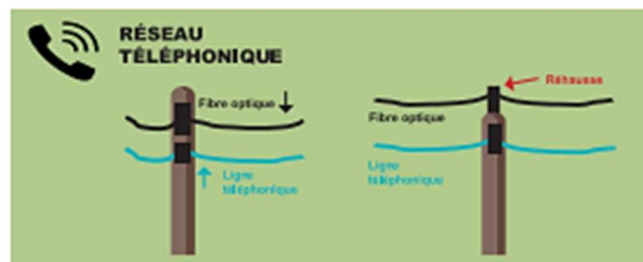
ÉLAGUER POUR FACILITER LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE ET LA MAINTENANCE DU RÉSEAU

POURQUOI FAUT-IL ÉLAGUER ?

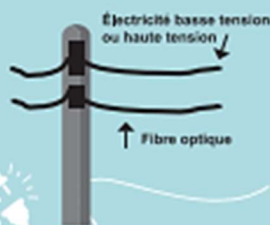
Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux.

QUI DOIT ÉLAGUER ?

Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), alors conformément à l'article 85 de la Loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.



RÉSEAU ÉLECTRIQUE

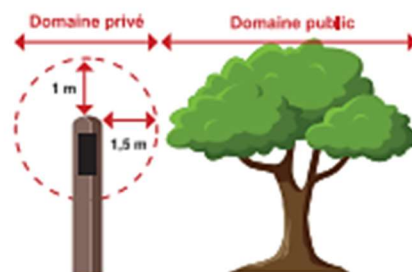


Il convient d'attirer l'attention des propriétaires en leur précisant :

1. qu'aucun travail d'élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS (à saisir en adressant l'imprimé cerfa n°90-188) et nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique. Par ailleurs, dans la majorité des cas, ENEDIS est en charge de l'élagage, il est donc nécessaire de se rapprocher de cette dernière.
2. qu'il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux électriques ou téléphoniques.

QUELLES SONT LES DISTANCES À RESPECTER ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1,5 mètres et 0,50 mètre en largeur autour des lignes téléphoniques.





**« Ma Mission Locale »
version Pays Basque est OUVERTE !**
L'application mobile pour les jeunes
de 16 à 25 ans en recherche d'infos pour leur avenir

Pour faciliter les liens entre les jeunes et la Mission Locale, le réseau néo-aquitain lance l'application mobile **Ma Mission Locale**.

Grâce à cette application mobile, les jeunes pourront à tout moment et en 1 clic :

- o se préinscrire à la Mission Locale
- o accéder à toutes les informations de leur Mission Locale (lieux de permanences, ...)
- o postuler à une offre d'emploi
- o connaître tous les événements organisés et s'y inscrire

Cette application, développée par le réseau des Missions Locales de Nouvelle-Aquitaine a fait l'objet d'une phase de test avant son déploiement : à l'issue de l'enquête de satisfaction, 50 jeunes testeurs recommandent unanimement l'application mobile à leurs amis.

Afin de rester au plus près des besoins et répondre aux attentes de ses utilisateurs, l'application mobile **Ma Mission Locale** sera mise à jour régulièrement grâce aux retours du groupe projet régional.

De jour comme de nuit, **Ma Mission Locale** en 1 clic...

Jeunes 16-25 ans
[IN]Système

Emploi
Évènement
Stage
Infos pratiques

Formation
Pré-inscription
Demande de rendez-vous

Scannez-moi !



Available on the
App Store

GET IT ON
Google Play

Ma Mission Locale dans la poche !

Application disponible sur App Store, Google Play ou par le QR code ci-dessus..

LA VIE ASSOCIATIVE DU VILLAGE

	ABARRATIA <i>AYHERRE -ISTURITS</i> <i>ST ESTEBEN</i>
--	---

Comme toutes les associations sportives, ABARRATIA a connu une année 2020 difficile à cause de l'épidémie de Covid-19. Alors que l'année avait bien commencé pour les jeunes, engagés en championnat main-nue trinquet pour les garçons et en baline pour les filles, il a fallu stopper tous les entraînements et participations aux championnats du **17 mars au 11 mai**.

Les activités ont pu reprendre mi-mai en appliquant un protocole strict pour pouvoir accueillir les licenciés dans les meilleures conditions possibles : gel hydroalcoolique, registre de présence, nettoyage des parties communes... Les garçons ont pu participer aux championnats main-nue en fronton mais pour les filles, qui ne jouent qu'en trinquet, la saison s'est terminée dès le mois de juin.

Fin août, le club a entamé la saison **2020-2021** avec ses 70 licenciés dans le respect des gestes barrières. Mais le **29 octobre**, 2ème confinement et à nouveau arrêt **total jusqu'au 15 décembre**.

Malgré tout, en 2020, le club a eu la satisfaction d'avoir des équipes en finale de main-nue. A noter la performance des minimes **Duhalde Xalbat - Echevertz Mattin** qui ont participé à 3 championnats et remporté les 3 finales.

Le bilan financier de l'année présente un **résultat bénéficiaire de 1 840,93 €**. Ce résultat est essentiellement dû aux subventions communales et à la vente de gâteaux organisée le 15/03/2020 à Ayherre, à l'occasion des élections municipales.

C'est dans un contexte d'incertitude que nous avons démarré l'année 2021. Après un premier trimestre à l'arrêt, nos jeunes viennent de reprendre les entraînements en fronton avec l'espoir de reprendre les championnats en juin. Nous espérons vivement que cette année verra la fin de cette pandémie.

RESULTATS DES FINALES DISPUTEES EN 2020

DATE	LIEU	CHAMPIONNAT	EQUIPES	SCORE
25/01/20	VILLEFRANQUE	FINALE C.T.P.B MAIN-NUE TRINQUET MINIMES/ GROUPE A	ABARRATIA 01 (DUHALDE Xalbat – ECHEVERTZ Mattin) OZTIBARTARRAK 01 (IBARROLA Eneko – LOPEPE Antton)	40 38
15/02/20	ST-PEE-NIVELLE	FINALE FFBP MAIN-NUE TRINQUET MINIMES / GROUPE A	ABARRATIA (DUHALDE Xalbat – ECHEVERTZ Mattin) OZTIBARTARRAK (IBARROLA Eneko – LOPEPE Antton)	40 26
31/08/20	ST JUST IBARRE	FINALE FFBP MAIN-NUE PLACE LIBRE MINIMES	ABARRATIA (DUHALDE Xalbat – ECHEVERTZ Mattin) S.A. MAULEONAI (LANOUGUERE Julen – SALLABERRENBORDE Txomin)	30 19
13/09/20	ST PALAIS	FINALE FFBP MAIN-NUE FRONTON CADETS	ITSASUARRAK CARRICART Xabi – PARACHU Estebe) ABARRATIA (DURRUTY Mattin – HARGUINDEGUY Xabi)	30 11



ECHEVERTZ Mattin – DUHALDE Xalbat



HARGUINDEGUY Xabi – DURRUTY Mattin

Association Communale de Chasse Agréée d'Isturitz - 2020

L'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) d'Isturitz rassemble actuellement une trentaine de chasseurs (dont la moitié ne résident pas sur notre commune).

La surface totale de la commune est de 1370 hectares et environ 140 hectares de territoire sont classés en Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (en partie centrale de la commune soit grosso-modo les terrains qui se trouvent entre les chemins d'Oihanburua et d'Axorola).

Notre territoire est varié (bois / landes / fougères / prairies) et les animaux qu'on peut y rencontrer le sont tout autant : chevreuils, sangliers, lapins, lièvres, palombes, grives, faisans et bécasses étant ceux qui intéressent particulièrement les chasseurs.

La chasse, c'est le grand air, l'effort physique, la recherche d'un gibier (souvent "son" gibier car les chasseurs sont de plus en plus spécialisés), le travail de son / ses chien(s), la bredouille souvent, la réussite parfois mais dans tous les cas, c'est une activité qui nous reconnecte à notre environnement.

La mixité sociale des pratiquants est tout juste incroyable : l'ouvrier en bâtiment peut côtoyer un agriculteur, un chirurgien, un retraité de l'aéronautique, un postier ou encore sa nièce ou son oncle ... Car en plus d'être une activité pratiquée par des gens ayant des professions différentes, c'est une activité où le brassage générationnel est très important. Il arrive parfois que trois générations de chasseurs se côtoient sur un terrain de chasse ...

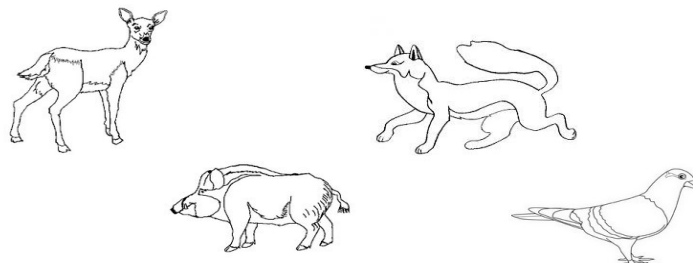
Alors oui certes, les chasseurs étaient plus nombreux avant et il y a de plus en plus de têtes blanches dans nos rangs ! Cela est probablement lié au fait que la transmission familiale qui a existé n'est pas aussi présente et que, de surcroît, les activités proposées aux jeunes générations sont beaucoup plus nombreuses et variées de nos jours.

Il est un peu loin le temps (mais la mémoire collective n'a pas oublié 😊) où tous les jeunes de la commune jouaient à la pelote à main nue (faut-il rappeler qu'il était strictement interdit de se faire prendre une pala-ancha à la main par son entraîneur !!!) et passaient le permis de chasser !

Pour chasser, il faut traquer ... Et pour traquer, il faut observer ! Raison pour laquelle, **nous proposerons en cours d'été 2021, deux ou trois sorties "Découverte de la faune de notre commune" à partir de 20h00 jusqu'au coucher du soleil.** Aucune crainte, il n'y aura ni armes, ni chiens surexcités batifolant dans les fougères (ils pourraient croire que c'est déjà l'ouverture). Il faudra juste une bonne paire de chaussures ou de tennis (si elles sont fluos, ce n'est pas dramatique, les animaux ne voient pas les couleurs comme nous 😊) et une tenue adaptée ... Les jumelles et le guide pour éviter de se perdre et de passer la nuit dehors vous seront fournis gracieusement !!

Pour plus d'informations avant l'invitation officielle, n'hésitez pas à contacter un membre du bureau de l'ACCA :

- Guillaume LABARERE : 06.59.91.88.04,
- Peyo ETCHEGOYEN : 06.79.71.67.46
- Jon ETCHART : 07.82.66.15.67





Association Artetxea

L'association Artetxea a connu une année particulière, comme beaucoup d'autres. En effet, la plupart des animations n'ont pas pu avoir lieu.

Nous avons quand même pu organiser le kantaldi cet été avec Aire ahizpak et Ruper Ordorika, à l'église. Comme chaque année, une douzaine de jeunes villageois a répété durant plus de 2 mois une pièce de théâtre, malheureusement ils n'ont pas pu la présenter au public. Ce n'est que partie remise, les répétitions vont reprendre et la pièce sera donnée lors des fêtes de 2021 !

Programmer l'année 2021 nous est compliqué, nous avançons à petits pas, au fur et à mesure.

Une date est d'ores et déjà à retenir, le 29 août, Eñaut Elorrieta sera la tête d'affiche de notre kantaldi !

Nous continuons à restaurer et améliorer notre local.

Vous avez certainement aperçu l'abri extérieur qui servira de cuisine lors des festivités.

Cette année, nous avons décidé de nous équiper d'un vidéo projecteur et d'un écran géant, afin de projeter dessins animés, films ou documentaires.

Dès que la situation le permettra, Artetxea ré-assurera sa programmation culturelle diverse et variée.

Petit rappel sur les activités proposées régulièrement à Artetxea : Yoga, Yoseikan budo, cours de Basque, cours de chants avec Watson, ...

L'association Artetxea est née autour de deux objectifs principaux.

D'une part redonner vie au local, fermé depuis quelques années ; et d'autre part, par le biais d'animations en basque programmées tout au long de l'année, assurer un lieu d'épanouissement pour la langue basque !

Bienvenue à toute personne intéressée !

Arberoa Ikastola Aintzina

Arberoa Ikastola Aintzina est une association constituée de parents d'élèves d'Isturitz qui œuvrent pour le soutien et la promotion d'Arberoa Ikastola (école intercommunale immersive en langue basque basée à St Martin d'Arbéroue).

Diverses manifestations (dont Arberoa eguna ainsi que le marché de Noël avec des artisans et producteurs locaux) sont donc organisées chaque année afin de :

- collecter des fonds qui servent à financer le fonctionnement de cette école (salaires des 3 ATSEM, achats de fournitures et de matériel, goûters, ...),
- participer à la vie de notre commune.

L'année 2020 ne nous a pas permis d'organiser d'animation à cause du contexte sanitaire. Mais nous tâcherons d'en organiser de nouvelles pour fêter avec enthousiasme le retour à une vie normale !

Le projet d'école d'Arberoa Ikastola porte sur la Communication Non Violente (CNV), le développement de l'autonomie et de la personnalité ainsi que le respect de l'environnement (tri des déchets, compostage, jardinage, goûter commun bio, ...).

Ouverte en septembre 2008 (avec 5 élèves lors de la première rentrée), ce sont actuellement 60 enfants (dont 15 d'Isturitz) qui y sont scolarisés.

Si vous voulez (en dehors de cette journée) en savoir davantage sur le mode de fonctionnement ou la pédagogie en place, n'hésitez pas à contacter :

- l'ikastola : 05.59.29.76.23

- un des parents : Aline Dupouy : 09.60.14.79.30 / Sandrine Arotçaréna : 05.59.29.46.25



Visitez notre site web :
www.arberoaikastola.org